

Séance du 13 mars 2015

L'an deux mil quinze, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

| | |
|-----------------------|------|
| Nombre de Conseillers | : 11 |
| En exercice | : 11 |
| Présents | : 09 |
| Absents | : 02 |
| Procurations | : 02 |
| Votants | : 11 |

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Serge SÉPART, M. Gé KUSTERS, M. Yannick DALBAVIE, M. François LUNVEN, M. LESPINASSE David*

Absent : *Mme Virginie FAGETTE à Mme Anita JARDEL, M. Christian DU MOTTAY à M. Gé KUSTERS.*

Secrétaire de Séance : *M. François LUNVEN*

Ouverture de la séance à 20h15

1. Encaissement chèque : vente du camion PEUGEOT J5 - **Délibération-2015-007**

Vu la délibération N° D-2015-003 autorisant la vente du camion benne 3.5 Peugeot immatriculé 6220SQ 24 pour un montant de 900,00€,

Le Maire soumet le chèque à encaissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, Accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 900,00 €.

Délibération : **Pour : 11** **Contre : 0**

2. Achat camion FIAT DUCATO - **Délibération-2015-008**

Vu le courrier du Conseil Général du 04 août 2014 listant les véhicules réformés de leur parc automobile,

Vu l'offre de la municipalité du 12 septembre 2014 pour l'utilitaire benne FIAT DUCATO 3,5T immatriculé 433TX24 pour un montant de 4 000,00 €,

Vu l'accord de la commission permanente du Conseil Général concernant l'offre d'acquisition,

Le Maire propose d'acheter l'utilitaire FIAT DUCATO selon l'offre présentée pour un montant de 4 000,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter l'achat pour un montant de 4 000,00 € et donne pouvoir au maire de signer tous les documents se référant à cette transaction.

Délibération : **Pour : 11** **Contre : 0**

3. Adhésion Convention entre la commune et le laboratoire Piet de Terrasson - Délibération-2015-009

Vu l'obligation de maîtrise des conditions de dépôts des prélèvements biologiques pour les Laboratoires d'Analyses Médicales;

Vu la demande du Laboratoire d'Analyses Médicales de Terrasson représenté par Monsieur Piet sollicitant la commune pour la mise à disposition d'une boîte aux lettres dans le hall de la mairie afin d'y entreposer des prélèvements sanguins ;

Le Maire soumet une convention au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Décide :

De mettre à disposition une boîte aux lettres dans le hall du bâtiment de la mairie

D'autoriser M. Le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

4. Convention Mise à disposition d'un terrain municipal à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme en vue de son aménagement en BIKE-PARK - Délibération-2015-010

Vu la compétence « réalisation d'un espace VTT-FFC » de la Communauté des Communes Vallée de l'Homme

Vu la volonté de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme d'aménager un BIKE-PARK sur un terrain de la commune de Saint-Léon-sur-Vézère situé sur un des itinéraires.

Considérant le club support de l'espace VTT « Vélosilex » basé sur la commune.

Le Maire expose les avantages de ce projet pour la commune et fait lecture de la convention tripartite entre la CCVH, l'association VELO SILEX et la commune de Saint-Léon-sur-Vézère pour l'installation et le fonctionnement du Bike-Park.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Décide :

De mettre à disposition une partie des terrains situés lieu-dit « le Bourg », cadastrés section AI, parcelles n° 18 pour une surface de 500 m² pour la construction du BIKE PARK,

D'autoriser M. Le Maire à signer la dite convention tripartite entre la CCVH, l'association VELO SILEX et la commune de Saint-Léon-sur-Vézère pour l'installation et le fonctionnement du Bike-Park.

Délibération : Pour : 11 Contre : 0

5. CCVH : Compétence urbanisme

a) Fin de la mise à disposition de la DDT pour les documents d'urbanisme

M. Le Maire fait lecture au conseil municipal de la lettre du Préfet de la Dordogne du 10 février 2015 informant de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme fixée au 1^{er} juillet 2015.

b) Questionnaire de la CCVH pour délégation instruction documents urbanisme

M. Le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire du 29 janvier 2015 actant la création d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme. Afin de dimensionner ce nouveau service, il convient de définir quels types d'autorisations y seront confiés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de confier au service instructeur intercommunal les autorisations d'urbanisme suivantes : CUa – CUb – Déclaration Préalable – Permis de construire et Permis Modificatif – Permis d'Aménager – Permis de démolir – Autorisations de travaux – Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Le Guichet Unique est une instance mise en place pour informer et accompagner les porteurs de projets (construction, restauration, extension). Il sera demandé à Mme Fillaire, chargée de mission Projet Grand Site Vallée de la Vézère, dans quelle mesure la commune pourrait être informée des projets, émanant de ses administrés, préalablement à la rencontre avec les services instructeurs. Cela, pour que le représentant de la commune présent au Guichet Unique puisse avoir pris connaissance du dossier avant de siéger.

6. Adhésion SDE 24 - **Délibération-2015-011**

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations, où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre, seront ciblées, et, différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 100 €. Cette adhésion comprend un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- inscrit au budget les dépenses programmées et ;
- autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

7. Aire de stationnement des camping-cars : révision du tarif - **Délibération-2015-012**

Vu la délibération 2001-038 du 10.05.2011 fixant le tarif relatif au stationnement des camping-cars à 5€ par véhicule et par nuit.

M. Le Maire précise qu'en application de l'article 67 de la loi de finance n°2014 – 1654 du 29 décembre 2014, il convient de collecter la taxe de séjour auprès de chaque camping-cariste.

Il informe le conseil que vu la délibération 2015-01 de la Communauté de Commune relatif à la modification des modalités d'instauration de la taxe de séjour, le tarif de la taxe de séjour par nuit et par personne sur les emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h a été fixé à **0.25 €**

En vu de ces éléments, M. le Maire propose de reconsidérer le tarif du stationnement sur l'aire des camping-cars.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- d'augmenter le tarif de stationnement des camping-cars en le fixant à **6 €** par nuit et par véhicule en incluant la taxe de séjour de 0.25 € par personne.
- de porter la période payante du 1^{er} avril au 15 novembre.

8. Pastoralisme : désignation d'un élu référent

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, l'Opération Grand Site Vallée Vézère en partenariat avec la Chambre d'Agriculture travaillent sur un projet de pastoralisme depuis 2012.

Il précise qu'il convient de désigner un élu référent au pastoralisme afin de faciliter les démarches.

M. Yannick DALBAVIE est nommé référent au pastoralisme. Il sera l'interlocuteur privilégié entre les services de la CCVH, l'animatrice de l'Opération Grand Site, les propriétaires de terrains et les agriculteurs intéressés par le projet.

9. Questions diverses

- Solidarité Jeunesse : Yannick Dalbavie présente ce mouvement et cette association qui rassemble des volontaires pour s'unir et travailler ensemble sur des projets d'intérêt général. Mme Adeline Imbault est la référente régionale.
- L'assistant de prévention est un agent conseiller, acteur de l'organisation de la sécurité, désigné pour assister l'autorité territoriale dans l'accomplissement de sa responsabilité d'employeur et de décideur, dans les domaines de la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail. Jusqu'alors Alain Lorteau était désigné « assistant de Prévention », il convient donc de nommer un autre agent, titulaire ou contractuel. Le conseil décide de le proposer à l'un des agents du service technique.
- Achat d'un défibrillateur : Mme Anita Jardel propose de budgétiser le montant du devis pour l'acquisition de 2 défibrillateurs, soit environ 3 500 €. La commune prendra conseil auprès des pompiers.
- M. Le Maire fait lecture du courrier de M. Jean François Nicault, locataire au lotissement « Le Pigeonnier » qui souhaite agrandir son jardin potager sur le terrain communal. Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité de créer une aire potagère disponible aux locataires.
- M. Le Maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé à EPIDOR (copie au syndicat des berges de la Vézère et à la DDT) pour demande d'intervention pour l'enlèvement d'un amoncellement de branches au niveau du pilier central du pont. Les travaux de dégagement sont prévus fin mars.
- Projet de création de panneaux et dépliants touristiques : Suite à une forte demande des touristes d'un dépliant présentant un plan localisant les curiosités du village, la commission communication a reçu M. Damien Portier afin de lui demander un devis. Rencontre également avec M. David Faugères, Directeur de l'association « Au Fil du Temps ». La demande s'est également axée sur la création de panneaux de présentation des monuments. M. Le Maire présente au conseil les 2 devis. Le conseil choisit celui de l'association Au fil du Temps et décide de budgétiser ce projet sur 2 années.
- La loi du 11 février 2005 avait prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a précisé les modalités d'une programmation dans le temps des travaux d'accessibilité à travers la réalisation obligatoire des Agendas d'Accessibilité Programmée et ce avant le 27 septembre 2015. Une réunion d'information est organisée le 20 mars à Sarlat. M. Gé Kusters représentera la commune.
- M. Jardel propose de se renseigner auprès de SDE 24 pour adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'énergie comme cela existe pour les sites supérieurs à 36 kVa.
- M. Rossini propose de réaliser des photos aériennes de la commune : M. Le Maire propose de faire une demande sur différentes prises de vue : L'Eglise - Les 3 châteaux - Le bourg depuis la rive gauche – le bourg depuis la rive droite – Point de vue depuis Haute Claire – La Chapelle – Point de vue depuis la Côte de Jor – La Vézère depuis Castel Merle.

- Yannick Dalbavie fait un compte rendu sur les différentes réunions du Conseil Municipal des Jeunes. Mme Manet-Carbonnière a rencontré les jeunes élus afin de leur présenter son rôle. Une visite du Conseil Régional sera programmée.
- Le conseil municipal évoque les situations de deux agents. Il est unanime sur le suivi envisagé des deux dossiers.
- M. Le Maire fait lecture du courrier de Mme Mitanchez. Une réponse lui sera adressée.
- les commissions ci-après doivent se réunir rapidement :
 - Commission développement durable
 - Commission voirie
 - Commission d'Appel d'Offre
 - Commission des Impôts

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 01h15.

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

Virginie FAGETTE
Absente

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY
Absent

Gé KUSTERS